

Communiqué de presse | 03.09.26

Phyto-Victimes réagit au rapport FIVP 2025 : Plus de 1000 demandes enregistrées en une année, une première depuis la création du Fonds !

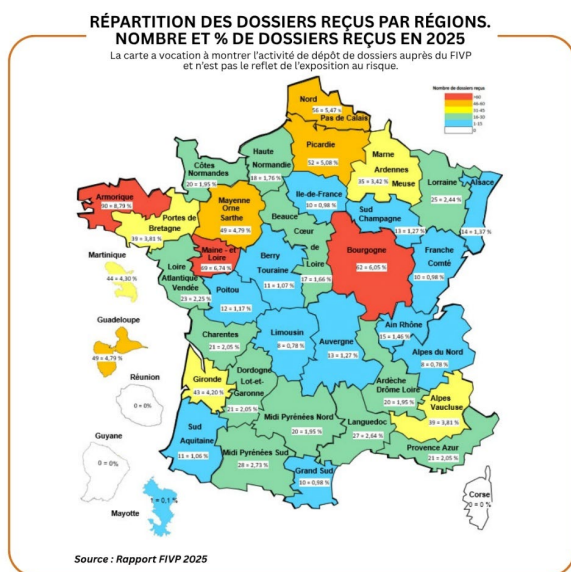
Le Fonds d'Indemnisation des Victimes des Pesticides (FIVP) vient de publier son rapport d'activité pour l'année 2025.

Avec **1 044 demandes d'indemnisation** enregistrées (+6,8 % par rapport à 2024), le Fonds franchit pour la première fois de son histoire **le seuil symbolique des 1 000 dossiers annuels**.

L'association Phyto-Victimes, qui accompagne au quotidien les professionnels exposés aux pesticides dans leurs démarches de reconnaissance en maladie professionnelle, vous livre son analyse et formule ses propositions pour adapter le dispositif à cette croissance.

2025 : Une hausse continue des demandes

Sans surprise, les demandes des professionnels victimes s'élèvent à 1 024 dossiers, tandis que les sollicitations concernant les enfants exposés en période prénatale restent stables, avec 20 demandes déposées.



Concernant l'instruction des dossiers, le FIVP affiche des taux d'accords élevés pour 2025 : 81,5 % pour les dossiers adultes et 72,7% pour les dossiers enfants exposés de manière *prénatale* :

« Des chiffres en augmentation qui confirment la légitimité des démarches et qui sortent les victimes de l'invisibilité », s'exprime Antoine Lambert, Président de l'association.

Au-delà du nombre de dossiers reçus par régions, la carte partagée par le FIVP met en avant la capacité d'accès aux droits et à l'information des victimes sur le territoire. **Elle illustre directement l'impact de la présence de structure d'accompagnement des victimes, dont celle de l'association (Charente, Maine-et-Loire, Marne, Martinique et Guadeloupe) ainsi que notre travail de sensibilisation réalisé avec les professionnels de santé du Grand-Est.**

Le monde agricole toujours en 1^{ère} ligne

L'analyse du profil des demandeurs confirme la nette prédominance du monde agricole, qui représente **94 % des victimes professionnelles, avec une population très majoritairement masculine (92,5 %) et retraité**.

Les trois secteurs d'activité les plus représentés demeurent la polyculture-élevage, les grandes cultures céréalières et industrielles et la viticulture.

Sur le plan médical, **le cancer de la prostate confirme sa place de pathologie prédominante (43,3 % des demandes reçues) suivi de près par la maladie de Parkinson et les hémopathies malignes** (leucémie lymphoïde chronique, lymphome non hodgkinien, myélome multiple).

L'exercice financier 2025 marque un tournant inédit

Pour la première fois depuis la création du FIVP, le montant de la taxe perçue des fabricants au cours de l'année n'a pas été suffisante pour payer les prestations aux victimes.

Cette bascule a contraint le Fonds à mobiliser les réserves financières constituées lors des exercices précédents pour faire face à ses dépenses.

Pour la première fois depuis la création du FIVP, le montant total des prestations versées aux victimes a dépassé le montant de la taxe perçue au cours de l'année.

Cette bascule a contraint le Fonds à mobiliser les réserves financières constituées lors des exercices précédents pour faire face à ses engagements.

Face à ce constat budgétaire et à l'augmentation des saisines, l'association Phyto-Victimes adresse plusieurs demandes ciblées aux pouvoirs publics, députés et sénateurs.

L'association demande :

-Une augmentation du montant de la taxe du chiffre d'affaires des ventes de produits phytopharmaceutiques afin d'assurer la stabilité financière du Fonds et de garantir la continuité du versement des indemnités, sans compromettre la création de nouveaux tableaux comme le Cancer du cerveau de plus en plus admis dans les reconnaissances.

-D'élargir le dispositif d'instruction du FIVP aux demandes des fonctionnaires et des travailleurs des régimes spéciaux exposés eux aussi aux pesticides, afin de garantir une parfaite équité de traitement entre tous les travailleurs. Une demande formulée depuis plusieurs années.

-L'attribution de moyens de fonctionnement renforcés pour le FIVP.

-Une communication nationale, ambitieuse à destination de toutes les victimes, en particulier des familles d'enfants exposés de façon prénatale, agricole ou non ainsi qu'aux professionnels de santé.

Contacts presse :

Phyto-Victimes, contact@phyto-victimes.fr | 07 44 41 00 17

www.phyto-victimes.fr